

Numéro dans le SI local :	0533
Référence GESUP :	0533
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	64-Biochimie et biologie moléculaire
Section 2 :	65-Biologie cellulaire
Section 3 :	
Profil :	Epigénétique et Biochimie cellulaire
Job profile :	Epigenetics and Cellular biochemistry
Research fields EURAXESS :	Biological sciences
Implantation du poste :	0440984F - UNIVERSITE DE NANTES
Localisation :	Nantes
Code postal de la localisation :	
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	- B - - -
Contact administratif :	BOUKRA EMILIE
N° de téléphone :	RESPONSABLE RECRUTEMENTS ENSEIGNANTS
N° de Fax :	02 40 99 83 62
Email :	- drh.concours@univ-nantes.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2018
Mots-clés :	
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Sciences et techniques
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR6286 (201220063K) - Unité de fonctionnalité et Ingénierie des Protéines
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	OUI e-mail gestionnaire drh.concours@univ-nantes.fr
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

Université de Nantes
Campagne 2018 de recrutement des enseignants-chercheurs

Composante : UFR SCIENCES ET TECHNIQUES

N° Section CNU : **64/65** corps : **MCF** n° de poste : 0533

Date de nomination : **1^{er} septembre 2018**

Article de publication : **26.I.1°**

Profil : **Epigénétique et Biochimie cellulaire**

Laboratoire : **Unité Fonctionnalité et Ingénierie des Protéines (UFIP, UMR CNRS6286)**

Profil enseignement :

Le poste de maître de conférences est associé conjointement aux sections 64 et 65 du CNU, avec des compétences en biochimie cellulaire et biologie moléculaire. Ces disciplines très complémentaires sont enseignées dans l'ensemble des formations proposées par le département des sciences de la vie, et sur chacun des niveaux de licence et de master. Au sein du département des Sciences de la Vie, la personne recrutée sera intégrée dans l'équipe pédagogique de biochimistes qui regroupe sept maîtres de conférences et deux professeurs et enseignera de façon équilibrée en TD et TP essentiellement aux trois niveaux de la licence mention Sciences de la Vie. Les sujets développés en enseignement concernent la biochimie structurale et métabolique, l'enzymologie, les aspects moléculaires de fonctions cellulaires et les méthodes d'étude associées.

En termes de projet pédagogique, nous souhaitons recruter un(e) maître de conférences qui sera force de proposition dans l'équipe pédagogique pour la conception et le développement d'enseignements adaptés aux nouveaux modes d'apprentissage proposés à la Faculté des Sciences et des Techniques (classe inversée, enseignement à distance, évaluation des acquis d'apprentissage...).

Les différentes missions de la personne recrutée seront les suivantes :

- La conception et l'animation d'enseignements adaptés aux modes présentiel et distanciel et à un public varié ;
- L'actualisation régulière des contenus pédagogiques adossés à la recherche et des pratiques pédagogiques ;
- L'évaluation des acquis d'apprentissage (connaissances, compétences), au regard des attendus et des publics ;

Les compétences acquises ou à développer sont :

- Planifier des activités d'apprentissage et d'évaluation ;
- Varier les méthodes d'enseignement-apprentissage visant un apprentissage actif ;
- Utiliser différentes technologies de l'information et de la communication ;
- Améliorer la pratique pédagogique en tenant compte de l'évaluation de son enseignement par les étudiants, avec le soutien de l'équipe pédagogique et de différentes activités d'échanges et de formation ;
- Participer à des projets collectifs en pédagogie ;
- Travailler en équipe au développement et à l'évolution des programmes de formation.

Profil recherche :

L'équipe d'accueil «épigénétique : prolifération et différenciation» de l'Unité CNRS 6286 UFIP [« Unité Fonctionnalité et Ingénierie des Protéines »] est installée sur le campus des Sciences et des Techniques, à proximité des lieux d'enseignement, et est constituée d'un chercheur CNRS, d'une maître de conférences et de trois personnels techniques. La personne recrutée sera intégrée dans cette équipe et travaillera sur les mécanismes épigénétiques fondamentaux impliqués dans le remodelage de la chromatine dans des modèles biologiques originaux en associant des approches moléculaires et cellulaires. A cet égard, cette personne devra avoir une solide formation dans l'étude de la chromatine.

Les compétences acquises ou à développer sont :

- Conduire une recherche de qualité dans le domaine de la biochimie et de la biologie cellulaire ;
- Conduire des recherches en lien avec l'étude de la chromatine ;
- Collaborer au sein d'équipes, de réseaux ou de centres de recherche ;
- Communiquer et valoriser les résultats de sa recherche.

Intégration dans l'établissement et profil général :

La candidate ou le candidat devra :

- posséder une solide expertise en Biochimie et Biologie moléculaire et cellulaire ;
- avoir une solide formation dans l'étude de la chromatine ;
- avoir de bonnes aptitudes pour travailler en équipe et développer un réseau en recherche comme en enseignement ;
- avoir un intérêt fort et partagé pour la pédagogie et pour la recherche ;
- être force de proposition au sein du laboratoire et de l'équipe pédagogique ;
- participer activement à la recherche de financements pour ses projets de recherche.

Au-delà de ses activités d'enseignement et de recherche et dans un délai de quelques années, la personne retenue s'impliquera activement dans des responsabilités collectives, pédagogiques et/ou administratives associées à l'équipe pédagogique et/ou à l'unité de recherche ou, plus largement, au département des sciences de la vie.

Personnes à contacter :

	Enseignement	Recherche
Nom	Dintinger Thierry	THIRIET Christophe
Téléphone	02 51 12 56 01	02 51 12 57 64
Adresse électronique	thierry.dintinger@univ-nantes.fr	christophe.thiriet@univ-nantes.fr

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de l'Université de Nantes, rubrique [Travailler à l'Université](#)

Le dossier de candidature est à envoyer **avant le 29/03/2018, 16h00**, à l'adresse : drh.concours@univ-nantes.fr

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Constitution du dossier de candidature - recrutement des maîtres de conférences

Textes réglementaires :

Arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

Le dossier de candidature est à envoyer uniquement par mél, sur **un seul fichier PDF**, avant le **29/03/2018, 16h00**, heure de Paris. **Au-delà de ce délai, tout dossier incomplet ou ne respectant pas le format imposé sera déclaré irrecevable.**

Les services de la direction des ressources humaines accusent réception des dossiers via Galaxie (*rubrique « Etat du dossier »*). Il appartient au candidat de consulter régulièrement l'état d'avancement de son dossier sur GALAXIE.

IMPORTANT

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier de candidature pour que, en cas de dossier incomplet, les pièces manquantes puissent être réclamées aux candidats et transmises avant le 29 mars 2018 à 16h00, heure de Paris.

Dispositions communes :

Les pièces sont à enregistrer sur **un fichier PDF unique**. Si possible, merci de nommer votre fichier selon la nomenclature suivante : N°Galaxie_NOM_PRENOM

Le dossier doit être composé des pièces mentionnées ci-dessous, classées si possible dans l'ordre indiqué et à **l'exclusion de toute autre pièce** (les lettres de recommandation ne sont donc pas admises).

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

1) Candidatures au titre du concours

Pour les postes de MCF publiés au titre de l'article 26.I.1° :

- 1° La déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée par le candidat ;
- 2° Une copie de la pièce d'identité avec photographie ;
- 3° Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé (*doctorat ou diplôme équivalent*) ;
- 4° Un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, en précisant ceux qui seront adressés en cas de convocation à l'audition. Il est particulièrement demandé d'y faire figurer, le cas échéant, l'appartenance à un laboratoire (nom, numéro), les contrats obtenus, ainsi que la prise de responsabilités ;
- 5° Une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant.

2) Candidatures au titre de la mutation

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours, hors pièce demandée en 3° (copie du diplôme).

Pièce complémentaire à fournir :

- Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie.

Rapprochement de conjoint :

Les maîtres de conférences séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 doivent fournir en complément :

- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;

- s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, une preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code des impôts et, le cas échéant, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse ;
- s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.
Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :

Les maîtres de conférences en situation de handicap et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir en complément :

- un document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

3) Candidatures au titre du détachement

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours.

Pièces complémentaires à fournir :

- Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- Les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'état ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu.

Rapprochement de conjoint :

Pièces complémentaires à fournir identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'un rapprochement de conjoint (voir plus haut). *Dossiers soumis au conseil académique restreint.*

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :

Pièces complémentaires à fournir identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'une situation de handicap (voir plus haut). *Dossiers soumis au conseil académique restreint.*

4) Candidatures au titre du recrutement étranger

Art.22 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 : cette procédure concerne les candidats enseignants chercheurs exerçant dans un établissement d'enseignement supérieur appartenant à un état autre que la France et non-inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences. Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours.

Pièces complémentaires à fournir :

- Les diplômes universitaires, qualifications et titres équivalent
- Tous documents permettant d'établir le contenu, le niveau et la durée des fonctions exercées dans leur établissement d'origine délivrés et authentifiés par les autorités compétentes dans le pays d'origine.